



CENTRES PERMANENTS  
D'INITIATIVES POUR  
L'ENVIRONNEMENT

# CPIE

## Le réseau



**L'engagement responsable**

[www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)



- Les CPIE agissent sur leurs territoires d'implantation
- Ils se positionnent sur l'entrée environnementale du développement durable

## UNE VISION DE L'ENVIRONNEMENT BASÉE SUR DES VALEURS

Humanisme

Promotion de la citoyenneté et des démarches participatives

Respect de la connaissance scientifique

## DEUX DOMAINES D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement

Accompagnement des territoires

## TROIS MODES D'AGIR

Chercher

Développer

Transmettre

## QUATRE TYPES D'USAGERS

Élus et collectivités territoriales

Scolaires et établissements éducatifs

Acteurs socio-professionnels

Habitants



## Les partenaires

### du réseau des CPIE

Pour agir et s'engager ensemble, pour financer des projets

- Ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture, de l'emploi et de la jeunesse
- Établissements publics d'État ou de collectivités (Groupe Caisse des dépôts, ADEME, agences de l'eau, chambres d'agriculture)
- Réseau rural français
- Collectivités à tous les échelons (communes, intercommunalités, départements, régions)
- Entreprises (EDF, entreprises de carriers, PME et PMI locales)
- Fondations (Fondation de France, Fondation Nature et Découverte)
- Associations nationales (Fédération des parcs naturels régionaux de France, CELAVAR, Comité 21, CFEEDD)
- Union européenne



# Qu'est-ce qu'un CPIE ?



Dans une vision de l'environnement résolument humaniste, pour la promotion de la citoyenneté, les **centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)**, associations, s'engagent sur les territoires dans le respect de la connaissance scientifique.

Ils agissent dans deux domaines d'activités en faveur du **développement durable** :

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Chaque association labellisée CPIE par l'Union nationale est issue d'une initiative citoyenne locale, riche de sa vie associative et de ses professionnels salariés.

Sa **connaissance précise de son territoire et de ses enjeux**, donne sens et légitimité à son action.

## ■ Panorama d'actions des CPIE

### ► Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement pour un développement durable

- Sensibilisation d'élus locaux à l'adoption de pratiques d'entretien d'espaces naturels respectueuses de la ressource en eau.
- Réalisation d'animations grand public et d'une exposition sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins.
- Création d'un outil pédagogique sur la biodiversité des forêts naturelles.
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'animations scolaires sur la gestion des déchets.
- Réalisation d'une exposition à destination du grand public sur les impacts du changement climatique.

### ► Accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets de développement durable

- Diagnostic environnemental préparatoire à l'élaboration d'un PLU.
- Animation d'une concertation préalable avec les élus, les agriculteurs et les habitants pour la mise en place d'un schéma de développement éolien.
- Valorisation d'un espace naturel remarquable par la création d'un sentier de découverte intercommunal.
  - Animation d'un réseau d'échanges de données naturalistes en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.
    - Accompagnement de collectivités dans la mise en œuvre de démarche de développement durable type Agenda 21.
    - Réalisation de chantiers de restauration de milieux naturels sensibles (marais, cours d'eau, pelouses sèches, landes, espaces boisés).



## ■ Les CPIE, une réalité mesurable

- 80 CPIE
- 16 unions régionales
- 900 salariés
- 7500 adhérents dont un tiers de personnes morales (collectivités, associations, établissements publics)
- 40 millions d'euros de budget consolidé provenant des usagers, des collectivités et de leurs groupements, des services de l'État, d'établissements publics et d'entreprises.

> Plus d'actions sur : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)





# La force d'un réseau national

Le réseau des CPIE, 35 ans de label, de capitalisation d'expériences, de mutualisation de compétences au bénéfice de l'environnement et de ses acteurs.

L'Union nationale des CPIE, association reconnue d'utilité publique, gère le label CPIE et veille à l'actualisation régulière des grandes orientations du réseau.

Plate-forme de ressources et d'appui pour les CPIE et les unions régionales, elle stimule et organise la vie du réseau, le représente et s'engage en faveur de l'environnement.

Les 16 unions régionales, constituées uniquement de CPIE, sont les interlocutrices privilégiées des partenaires du réseau à l'échelle de la région. Elle contribuent à développer des collaborations entre CPIE autour de projets d'envergure régionale.



## ■ Panorama d'actions de l'Union nationale

- Rencontre annuelle des présidentes et présidents des CPIE
- Journées thématiques d'échanges et de réflexion
- Plan de formations national pour les salariés des CPIE
- Observatoire du réseau des CPIE (actions, emploi, compétences)
- Structuration des CPIE en centres de ressources de territoire
- Mise en œuvre du dispositif national d'attribution et de suivi du label CPIE
- Impulsion de programmes et de thématiques d'actions : agriculture durable et environnement, accompagnement des démarches de développement durable, animation de la gestion concertée de l'eau, réduction de la vulnérabilité aux inondations.

> Plus d'actions sur : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

## ■ Quelques étapes dans la vie du réseau



▲ 1977 :  
« CPIE, un outil à développer »,  
selon un rapport de la Cour  
des comptes.

▲ 1990 :  
le développement  
territorial, affirmé  
comme second  
« métier » des CPIE

▲ 2000 :  
forte croissance de l'emploi  
et de la qualification  
des salariés du réseau

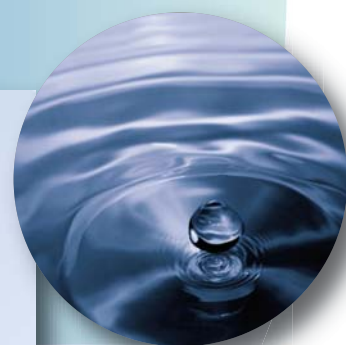
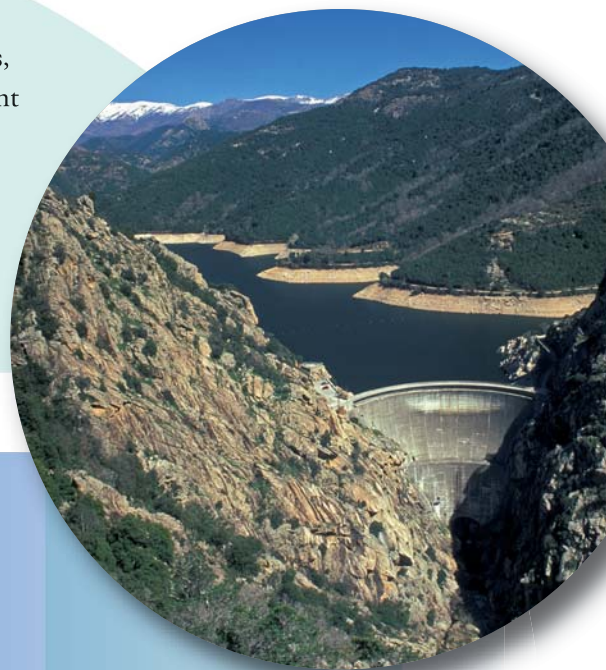


# Le sens d'un label partagé

De création interministérielle en 1972, le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » (CPIE) est géré par l'Union nationale des CPIE depuis 1982.

Les candidatures au label CPIE sont examinées à partir d'une approche globale fondée sur une **dizaine de critères** portant sur les valeurs et l'intérêt général de l'association, son objet social, ses domaines d'activités et ses modes d'agir, sa gouvernance, son professionnalisme, son degré d'ancrage territorial et sa cohérence avec les principes de développement durable. **La démarche de labellisation repose sur un accompagnement** de l'Union nationale des CPIE en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes du réseau (CPIE, unions régionales, partenaires nationaux).

**Attribué pour 10 ans renouvelables**, le label CPIE est évalué régulièrement dans le cadre d'une démarche commune mise en œuvre par chaque CPIE et accompagnée par l'Union nationale. CPIE est une marque déposée à l'Institut national de la propriété industrielle.



## ■ Les 5 étapes pour devenir CPIE

- 1) Examen préalable : vérification de l'éligibilité de l'association au label CPIE.
- 2) Diagnostic : réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'association au regard des critères du label et identification d'objectifs à atteindre pour son obtention. Consultations externes.
- 3) Accompagnement du candidat puis évaluation des objectifs de labellisation.
- 4) Examen par le conseil d'administration d'un dossier de candidature sur proposition de la commission des labels. Le cas échéant, attribution du label CPIE pour 10 ans.
- 5) Intégration au réseau du nouveau CPIE et présentation aux partenaires.



<b>ALSACE</b>
CPIE DU RIED ET DE L'ALSACE CENTRALE (MUTTERSCHOLTZ - 67)
CPIE DES HAUTES VOSGES (WILDENSTEIN - 68)
<b>AQUITAINE</b>
CPIE DU PÉRIGORD-LIMOUSIN (VARAIGNES - 24)
CPIE MÉDOC (LE-VERDON-SUR-MER - 33)
CPIE SEIGNANX ET ADOUR (SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX - 40)
CPIE PAYS DE SERRES-VALLÉE DU LOT (VILLENEUVE-SUR-LOT - 47)
CPIE BÉARN (LACOMMANDE - 64)
CPIE PAYS BASQUE (SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY - 64)
CPIE LITTORAL BASQUE (HENDAYE - 64)
UNION RÉGIONALE DES CPIE D'AQUITAINE (BUZY)
<b>AUVERGNE</b>
CPIE DU PAYS DE TRONÇAIS (SAINT-BONNET-TRONÇAIS - 03)
CPIE DE HAUTE AUVERGNE (AURILLAC - 15)
CPIE DU VELAY (CHASPINHAC - 43)
CPIE CLERMONT-DÔMES (SAINT-GENES-CHAMPANELLE - 63)
UNION RÉGIONALE DES CPIE D'AUVERGNE (SAINT-GENES-CHAMPANELLE)
<b>BOURGOGNE</b>
CPIE PAYS DE L'AUTOINOIS-MORVAN (COLLONGE-LA-MADELEINE - 71)
<b>BRETAGNE</b>
CPIE VALLÉE DE L'ÉLORN (LOPERHET - 29)
CPIE PAYS DE MORLAIX-TRÉGOR (PLOUËGAT-GUERRAND - 29)
CPIE VAL DE VILAINE (SAINT-JUST - 35)
CPIE BELLE-ÎLE EN MER (LE PALAIS - 56)
CPIE FORÊT DE BROCÉLIANDE (CONCORET - 56)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE BRETAGNE (LOPERHET)
<b>CENTRE</b>
CPIE BRENNE-PAYS D'AZAY (AZAY-LE-FERRON - 36)
CPIE TOURAINE-VAL DE LOIRE (SEUILLY-37)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DU CENTRE (SEUILLY)
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>
CPIE DU PAYS DE SOULAINES (SOULAINES-DHUY - 10)
<b>CORSE</b>
CPIE D'AJACCIO (AJACCIO - 20)
CPIE CORTE-CENTRE CORSE (CORTE - 20)
CPIE BASTIA GOLO MÉDITERRANÉE (BASTIA - 20)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE CORSE (CORTE)
<b>FRANCHE-COMTÉ</b>
CPIE DU HAUT DOUBS (LA RIVIÈRE DRUGEON - 25)
CPIE BRESSE DU JURA (ARLAY - 39)
CPIE DU HAUT JURA (SAINT-LUPICIN - 39)
CPIE VALLÉE DE L'OGNON (BRUSSEY - 70)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE FRANCHE-COMTÉ (LA RIVIÈRE DRUGEON)
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>
CPIE DES PAYS NARBONNAIS (NARBONNE - 11)
CPIE DES HAUTES CORBIÈRES (MOUTHOMET - 11)
CPIE ATELIER URBAIN MONTPELLIER-MÈZE (MONTPELLIER - 34)
CPIE BASSIN DE THAU (MÈZE - 34)
CPIE DU HAUT-LANGUEDOC (LA SALVETAT-SUR-AGOUT - 34)
CPIE DES CAUSSES MÉRIDIONALES (LE CAYLAR - 34)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (NARBONNE)
<b>LIMOUSIN</b>
CPIE DE CORRÈZE (NEUVIC - 19)
CPIE PAYS CREUSOIS (GUÉRET - 23)
<b>LORRAINE</b>
CPIE NANCY-CHAMPENOIX (CHAMPENOIX - 54)
CPIE WOËVRE-CÔTES DE MEUSE (BONZÉE - 55)
CPIE DE LA MOYENNE MONTAGNE VOSGIENNE (LUSSE - 88)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE LORRAINE (BONZÉE)

<b>MIDI-PYRÉNÉES</b>
CPIE DE L'ARIÈGE (ALZEN - 09)
CPIE DU ROUERGUE (MILLAU - 12)
CPIE PAYS GERSOIS (ISLE DE NOÉ - 32)
CPIE BIGORRE-PYRÉNÉES (BAGNÈRES-DE-BIGORRE - 65)
CPIE DES PAYS TARNAIS (CASTRES - 81)
CPIE MIDI-QUERCY (CAYLUS - 82)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE MIDI-PYRÉNÉES (MILLAU)
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>
CPIE FLANDRE MARITIME (ZUYD-COOTE - 59)
CPIE BOCAGE DE L'AVESNOIS (GUSSIGNIES - 59)
CPIE VILLES DE L'ARTOIS (ARRAS - 62)
CPIE VAL D'AUTHIE (AUXI-LE-CHÂTEAU - 62)
CPIE LA CHÂÎNE DES TERRILS (LOOS-EN-GOHELLE - 62)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DU NORD-PAS-DE-CALAIS (LOOS-EN-GOHELLE)
<b>BASSE-NORMANDIE</b>
CPIE VALLÉE DE L'ORNE (CAEN - 14)
CPIE DU COTENTIN (LESSAY - 50)
CPIE COLLINES NORMANDES (SEGRIE-FONTAINE - 61)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE BASSE-NORMANDIE (CAEN)
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>
CPIE PAYS DE NANTES (NANTES - 44)
CPIE LOIRE OCÉANE (LE POULIGUEN - 44)
CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU (CORCOUÉ-SUR-LOGNE - 44)
CPIE LOIRE ET MAUGES (BEAUPREAU - 49)
CPIE VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR (LA FLÈCHE - 72)
CPIE SÈVRE ET BOCAGE (LA FLOCELLIÈRE - 85)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DES PAYS DE LA LOIRE (NANTES)
<b>PICARDIE</b>
CPIE DES PAYS DE L'AISNE (MERLIEUX - 02)
CPIE DES PAYS DE L'OISE (VERBERIE - 60)
CPIE VALLÉE DE SOMME (DURY - 80)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE PICARDIE (DURY)
<b>POITOU-CHARENTES</b>
CPIE CHARENTE-MARITIME (FOURAS - 17)
CPIE DE GÂTINE POITEVINE (MÉNIGOUTE - 79)
CPIE SEUIL DU POITOU (VOUNEUIL-SUR-VIENNE - 86)
CPIE VAL DE GARTEMPE (LATHUS-SAINT-RÉMY - 86)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DU POITOU-CHARENTES (LATHUS-SAINT-RÉMY)
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>
CPIE ALPES DE PROVENCE (MANOSQUE - 04)
CPIE DE HAUTE DURANCE (BRIANÇON - 05)
CPIE DES ÎLES DE LÉRINS ET PAYS D'AZUR (CANNES - 06)
CPIE RHÔNE-PAYS D'ARLES (RAPHÈLE-LES-ARLES - 13)
CPIE DU PAYS D'AIX (AIX-EN-PROVENCE - 13)
CPIE CÔTE PROVENÇALE (LA CIOTAT - 13)
CPIE DES PAYS DE VAUCLUSE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - 84)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (AIX)
<b>RÉUNION</b>
CPIE MASCARIN (SAINT-LEU - 97)
CPIE GALÉ LA MER (LE PORT - 97)
<b>RHÔNE-ALPES</b>
CPIE VERCORS (LANS-EN-VERCORS - 38)
CPIE DES MONTS DU PILAT (MARLHES - 42)
CPIE DES PAYS DE SAVOIE (CHAMBÉRY - 73)
CPIE BUGEY-GÉNEVOIS (SEYSSSEL - 74)
UNION RÉGIONALE DES CPIE DE RHÔNE-ALPES (MARLHES)

RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES DES CPIE ET UNIONS RÉGIONALES SUR LE SITE : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)



UNION NATIONALE

26, rue Beaubourg - 75003 Paris • Tél. 01 44 61 75 35 • Fax 01 44 61 75 63 • [contact@uncpie.org](mailto:contact@uncpie.org)

Association reconnue d'utilité publique